



EQUIPE DE GESTION DU PROJET

**PROJET KOUNKI : PECHE ET AQUACULTURE
(P180906)**

**TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIALE AYANT
UNE EXPERTISE EN MATIERE DE REINSTALLATION**

Juillet 2025

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur de la pêche en Guinée joue un rôle primordial pour la sécurité alimentaire, l'amélioration des moyens de subsistance, l'emploi et la croissance économique¹. Une rationalisation de la gestion des pêches s'est opérée au cours de la dernière décennie.

Malgré des importantes avancées, le secteur halieutique est encore confronté à de nombreux défis, pour y faire face le gouvernement guinéen, sur la base de l'évaluation du secteur, a adopté en 2022 une stratégie halieutique ambitieuse et un plan d'investissement associé pour 2023-2027 ayant comme objectifs : (i) l'amélioration de la gouvernance ; (ii) l'amélioration de la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire ; et (iii) le renforcement de la résilience des écosystèmes marins et côtiers en tant qu'instruments contribuant à la durabilité des ressources halieutiques.

Le Projet KOUNKI : Pêche et Aquaculture, d'un montant de 128 millions de dollars US : 100 millions de dollars IDA, 20 million euros AFD et 5 million de dollars PROBLUE, doit permettre de financer le renforcement de la gestion des pêcheries maritimes et continentales, la promotion d'alternatives à la pêche avec le développement de l'aquaculture, l'amélioration des chaînes de valeurs du secteur halieutique et l'appui à des activités complémentaires génératrices de revenus pour les communautés côtières.

Il est proposé que le projet soit structuré autour de 4 composantes : C1 – Renforcement de la gestion durable, résiliente et communautaire des pêches ; C2 – Renforcement des chaînes de valeurs sélectionnées et amélioration des produits de la pêche ; C3 – Renforcement des opportunités économiques et des moyens de subsistances des communautés ciblées ; C4 - Gestion de Projet.

Composante 1 – Renforcement de la gestion durable, résiliente et communautaire des pêches

Sous-composante 1.1. Renforcement de la gouvernance des pêches. Cette sous-composante doit permettre de mettre à l'échelle les initiatives de gestion communautaire des pêches et de consolider les acquis de la Composante Guinée du PRAO dans la gestion du secteur des pêches à travers le renforcement du processus de préparation des plans de gestion des pêcheries, des systèmes d'immatriculation et de licences, le suivi, le contrôle, la surveillance, et la transparence dans le secteur des pêches.

Sous-composante 1.2. Appui à la recherche et aux innovations pour renforcer la résilience du secteur des pêches face aux changements climatiques.

Le changement climatique va avoir un impact croissant sur le secteur des pêches et de l'aquaculture en Guinée. Dans le cadre d'un scénario à fortes émissions de CO₂, il est estimé que les captures de pêche en Afrique de l'Ouest pourraient diminuer de 26 % d'ici 2050, les changements de température et d'acidité des océans affectant les stocks de poissons, leur distribution et leurs schémas de reproduction. Par ailleurs, les communautés seront confrontées à des risques climatiques accrus (e.g. érosion côtière, submersion marine, sécheresse). Il est essentiel d'accompagner l'adaptation du secteur halieutique et des communautés face à ces changements.

Composante 2 – Renforcement de la productivité du secteur halieutique

Sous composante 2.1. Renforcement des chaînes de valeurs (pêcheries) sélectionnées et amélioration qualitative des produits halieutiques. Cette composante vise à augmenter la quantité de produits de la pêche et de l'aquaculture produits de manière durable grâce à la construction d'infrastructures clés et à un soutien technique et opérationnel.

Sous-composante 2.2. Professionnalisation du secteur aquacole. La sécurité alimentaire et l'emploi sont des priorités du gouvernement guinéen, comme en témoignent le Programme Intérimaire de la Transition (juin 2022) et la stratégie halieutique 2023-2027 récemment approuvés. Dans un contexte de changement climatique et de forte croissance démographique, le développement de l'aquaculture est l'une des priorités du gouvernement pour assurer la sécurité alimentaire du pays. Une Agence Nationale de l'Aquaculture en Guinée (ANAG) a été créée en 2018 avec un plan stratégique pour le développement durable de l'aquaculture à l'horizon 2040, et un plan d'action quinquennal 2023-2027. Les parties prenantes publiques et privées souhaitent une augmentation à moyen terme de la production piscicole continentale, afin de limiter les importations actuelles de poisson congelé. L'une des voies majeures est celle de l'intensification de la production piscicole continentale². La conduite de cette intensification nécessite un dispositif d'accompagnement.

Composante 3 – Renforcement des opportunités économiques et des moyens de subsistances des communautés ciblées

Sous-composante 3.1. Mécanisme d'appui aux investissements dans la pêche et l'aquaculture. La majorité des opérateurs des communautés rurales dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ne sont pas en mesure de fournir des garanties leur permettant de bénéficier de crédits accordés par des institutions financières formelles. Par ailleurs, ils opèrent dans des zones reculées où il est difficile d'avoir accès aux services bancaires et de crédit courant. Pour améliorer l'accès au financement des opérateurs ruraux, cette sous-composante soutiendra la mise en place d'un

mécanisme de garantie partielle du portefeuille de crédit pour la pêche et l'aquaculture au sein du Fonds de garantie des PME de Guinée (FGPE) avec une dotation en capital pour le guichet dédié et une assistance technique au FGPE (spécificité sectorielle, audits financiers et techniques, renforcement de capacité en informatique et cadre environnemental et social), et aux institutions financières participantes pour analyser et gérer les prêts et commercialiser de nouveaux produits adaptés aux secteurs ciblés. Les femmes entrepreneurs ont un accès limité au financement, et cette inégalité sera adressée en soutenant les PME féminines par le financement de projets et de services techniques pour démarrer ou développer leurs entreprises (par exemple, un coaching ciblé en matière d'affaires et de leadership).

Sous-composante 3.2. Investissements sociaux. Cette sous-composante appuiera la mise en place d'activité génératrices de revenus pour la diversification des moyens de subsistance des communautés ciblées (par exemple, la production de miel, la création de pépinières pour la plantation de forêts/la production de bois de chauffage, le recyclage des déchets plastiques, le compostage des déchets organiques, le maraîchage).

Composante 4 – Coordination et Gestion de Projet

Cette composante du projet doit permettre de renforcer ou de mettre en place les arrangements institutionnels et d'opérationnaliser les dispositifs de gestion des différentes composantes du projet au sein du MPEM. Il est actuellement proposé la mise en place d'une UGP, d'un Comité Technique pour le suivi régulier des activités du Projet et d'un Comité de Pilotage pour la validation et l'évaluation de la mise en œuvre des Plans de Travail Budgétisé Annuels.

II. JUSTIFICATION DE LA MISSION

Le projet KOUNKI est soumis au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Par la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre, le Projet KOUNKI est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux y compris sécuritaires importants. C'est pourquoi il est classé « projet à risque substantiel » selon les critères de classification environnementale et sociale de la Banque mondiale.

Neuf (09) Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale sont pertinentes pour s'appliquer au projet afin de prévenir les risques et atténuer les impacts négatifs sur l'environnement et la population qui pourraient découler de sa mise en œuvre. Il s'agit de la : NES n°1 « Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux » ; NES n° 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES n° 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention

et gestion de la pollution »; NES n° 4 « Santé et sécurité des populations »; NES n° 5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; NES n° 6 «Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques »; NES n° 8 « Patrimoine culturel», NES n° 9 « Intermédiaires Financiers ». et NES n° 10 « Mobilisation des parties prenantes et dissémination d'information ».

En conséquence, le Gouvernement Guinéen se doit de préparer les instruments environnementaux et sociaux suivants : (i) un cadre de gestion environnemental et social (CGES), (ii) un cadre de politique de réinstallation (CPR), (iii) un Cadre fonctionnel; (iv) des Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) ; (v) un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ; (vi) une Evaluation institutionnelle de l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune (OGPRNF) en charge de la gestion des aires protégées qui seront supportées par le projet ; ainsi que (vi) des études d'impact environnemental et social (EIES) incluant des plans de gestion environnemental et social (PGES) et plans d'action de réinstallation (PAR) associés aux différentes infrastructures à construire et ou réhabiliter.

Afin d'assurer un meilleur suivi de la gestion environnementale et sociale des investissements projetés, le Gouvernement Guinéen, en accord avec la Banque mondiale, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet Kounki pour le recrutement d'un(e) spécialiste en sauvegarde sociale pour le compte du Projet.

Les présents termes de référence (TDR) situent le mandat et le profil requis pour le poste du (de la) **Spécialiste en Sauvegarde Sociale**.

III. TACHES ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le/la Spécialiste Sauvegarde Sociale est responsable du respect de toutes les exigences des documents environnementaux et sociaux requis en vertu du Cadre Environnemental et Social (CES) et mentionnés dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), même lorsque la mise en œuvre de certaines mesures et actions spécifiques est effectuée par des acteurs directs ou indirects, des ministères, des agences et des parties prenantes du projet. Il/elle doit, en outre, veiller au respect des prescriptions sociales et apporter son appui à toutes les activités nécessitant la prise en compte des aspects sociaux.

Le/la spécialiste en sauvegarde sociale aura pour mission l'intégration et la gestion des aspects sociaux et liés au genre dans la planification et l'exécution des activités du projet. Pour cela, il/elle

travaillera en étroite collaboration avec le/la spécialiste sauvegarde environnementale et le/la spécialiste genre/ Exploitation Abus Sexuels et Harcèlement Sexuel (EAS/HS) de l'Equipe de Gestion du Projet (EGP). Il/elle apportera son appui/conseil à l'EGP et aux équipes des entités impliqués dans la mise en œuvre du projet, dans toutes les activités de renforcement des capacités et celles nécessitant la prise en compte des aspects sociaux. Le/la spécialiste en sauvegarde sociale veillera à ce que les activités du Projet soient réalisées conformément aux mesures édictées dans les instruments E&S, au Plan d'engagement environnemental et social du projet (PEES) et à la législation nationale.

Il/elle sera chargé des tâches suivantes :

Coordonner toutes les activités liées à l'intégration des aspects sociaux dans la planification et la mise en œuvre des activités du projet :

- Veiller à la préparation ou à la mise à jour, à la validation et à la mise en œuvre des différents instruments de sauvegarde sociale du projet : Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), Plan d'Action de réinstallation (PAR) incluant les Plans de restauration des moyens de subsistance (PRMS), Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), rapport de mise en œuvre de PAR, ; et le Plan de prévention et de traitement des allégations d'Exploitation, d'Abus Sexuel et le Harcèlement Sexuel (EAS/HS) ;
- Incorporer les standards sociaux liés à la réinstallation involontaire, au genre, aux groupes vulnérables, aux EAS/HS, à la santé et sécurité des communautés, ainsi qu'aux conditions de travail et qu'à la santé et sécurité au travail, dans les instruments de sauvegarde, y compris les EIES/PGES conformément au CGES approuvé par la Banque mondiale ;
- Entreprendre les évaluations sociales à chaque fois que c'est nécessaire, sur les différents sites d'intervention du projet, y compris la prise en compte des groupes vulnérables selon la législation nationale et les dispositions des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale ;
- Elaborer les TDR, participer au recrutement des consultants et effectuer les revues des études sociales ;
- Assurer la mise en œuvre des PAR et la documentation du processus de réinstallation involontaire (rapports de mise en œuvre, traitement des réclamations, dossiers de PAP, etc.) et servir d'interface entre le projet et les PAP ;



- S'assurer que le projet est mis en place suivant une approche inclusive de participation et consultation itérative conformément au PMPP ;
- S'assurer de la mise en œuvre du PMPP selon les conditions et délais prévus et s'assurer de son actualisation périodique ;
- Mettre en œuvre, en collaboration avec le/la spécialiste genre/EAS/HS, le Plan d'action pour prévenir et traiter les EAS/HS selon les orientations nationales et celles de la Banque mondiale en la matière ;
- Contribuer à la préparation des clauses sociales dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) en veillant à l'insertion, aussi bien dans les DAO que dans les marchés et contrats des travaux, des clauses types de sauvegarde relatives à la réinstallation, aux EAS/HS, à la santé, à la sécurité des communautés, aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'au patrimoine culturel ;
- S'assurer de l'élaboration et de la qualité des PGES-Chantiers et autres instruments de mitigation des risques et impacts sociaux, incluant la gestion des plaintes des travailleurs, les conditions de travail et les aspects genre et vulnérabilité par les entreprises en charge des travaux et de leur approbation par la Mission de Contrôle (MC) ;
- Superviser du point de vue technique l'exécution des activités sociales et du respect des Procédures de gestion de la main d'œuvre par les entreprises dans le cadre des travaux exécutés par le Projet ;
- Travailler en étroite collaboration avec la Commission nationale d'indemnisation pour la validation et la mise en œuvre des PAR ;
- Vérifier l'effectivité du paiement des indemnisations et de l'octroi des mesures d'accompagnement conformément aux PAR approuvés, avant la libération des emprises pour chaque site concerné par le Projet conformément à la NES n°5 ;
- S'assurer que le projet adhère formellement au mécanisme national de gestion des plaintes géré par l'ANAFIC et s'assurer de la fonctionnalité de tous les comités de gestion des réclamations dans toutes les zones où le projet a engagé des activités ;
- Evaluer, réexaminer et contrôler la conformité des activités du Projet avec le CPR ;
- Veiller à la prise en compte du genre et des besoins des groupes défavorisés ou vulnérables dans la mise en œuvre des activités du Projet ;

- Intégrer dans la planification des activités du projet notamment dans les Plans de Travail et Budget Annuels (PTBA) les aspects spécifiques de gestion environnementale et sociale et de genre ;
- Identifier les non-conformités sociales et proposer les mesures d'actions correctives appropriées ;
- Assurer une coordination rapprochée avec les experts et points focaux sauvegardes et genre au sein du ministère de la pêche et de l'économie maritime et des agences d'exécution ;

Renforcer les capacités les acteurs du projet en genre et inclusion sociale

En collaboration avec le/la spécialiste en genre et EAS/HS :

- Identifier les acteurs clés à former dans le cadre du projet et concevoir ou appuyer la conception des modules de formation ;
- Formuler des supports de formation et conduire des actions de formation, d'analyse et d'intégration de la dimension genre et inclusion social dans la planification et le suivi-évaluation auprès des équipes impliquées dans la mise en œuvre du projet ;
- Assister les agences d'exécution et parties prenantes concernées par les activités du Projet, dans la conduite des ateliers de formation dans les domaines, entre autres, de la réinstallation involontaire, des conditions de travail et de la santé et de la sécurité au travail, du mécanisme de gestion de plaintes, de la sécurité et santé des communautés, de l'EAS/HS, etc. ;
- Veiller à la vulgarisation du CPR, du CF, du PMPP et du MGP au niveau des communautés concernées par les activités du Projet, pour une meilleure appropriation des principes qui régissent la réinstallation. A cet effet, des sessions de formation seront animées sur des thématiques liées à la mise en œuvre du PAR et du CF, à la gestion des plaintes, à la prévention et la réponse face aux risques d'EAS/HS ;
- Établir et maintenir une connaissance à jour sur le genre et l'inclusion sociale, incluant législation, politiques, stratégies et programme, acteurs... ; et conseiller toutes les parties prenantes du projet sur des questions relatives au domaine.

Suivre et évaluer les activités de sauvegarde sociale et genre du projet

- En termes de rapportage, le Spécialiste en sauvegarde sociale produira, en collaboration avec les spécialistes sauvegardes environnementale et genre du projet, un rapport trimestriel d'activités qui synthétisera les activités menées par l'équipe, les informations issues des rapports spécifiques d'exécution des missions de terrain relatifs à son domaine de compétence pour l'ensemble des activités du projet. Quatre rapports trimestriels sont

attendus annuellement, le dernier servant de rapport annuel synthétisant toutes les activités des trimestres passés, y compris celles du dernier trimestre. Il fournira des renseignements nécessaires sur les indicateurs mesurables du point de vue sociale et genre pour nourrir le rapport du Suivi-Evaluation du projet.

- Notifier la Banque mondiale et produire, en collaboration avec les spécialistes en sauvegardes du projet, un rapport circonstancié en cas d'accident ou incident grave incluant les allégations d'EAS/HS, conformément au calendrier prévu dans le PEES.
- Elaborer un rapport d'exécution présentant une analyse globale du niveau de prise en compte du volet social dans le projet, et ce, dans la perspective de l'élaboration du rapport d'achèvement du Projet ;
- Travailler en étroite collaboration avec le spécialiste suivi et évaluation, le spécialiste genre ainsi que les parties prenantes du projet pour proposer une méthode d'intégration des dimensions genre et inclusion sociale dans les outils de planification et de suivi-évaluation ;
- Améliorer les mesures liées à l'évaluation, à la consignation et à la transmission continue des résultats, des leçons et des principaux enjeux touchant l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale.
- Mettre en place, avec en collaboration avec les spécialistes sauvegardes du projet, un système d'archivage des documents de sauvegarde environnementale et sociale ;

Toute autre responsabilité ou tâche qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur allant dans le sens de l'amélioration du suivi du Projet et l'atteinte des objectifs de l'Equipe de Gestion du projet KOUNKI.

IV PROFIL DU/DE LA SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIALE

Pour mener à bien cette mission, le/la Spécialiste en sauvegarde sociale du projet devra posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

❖ Formation et diplômes

- Avoir un diplôme d'étude supérieure de niveau Bac+5 ans au moins en sciences sociales (Sociologie, Anthropologie, Etudes de développement, Droit, ou de toute autre domaine pertinent).



Ces diplômes doivent être appuyés par des attestations dûment signées des structures habilitées et certifiées conformes aux originaux.

❖ **Expériences**

- Justifier d'une expérience confirmée de huit (08) ans minimum en sauvegardes sociales, pour des projets d'infrastructures selon les standards des partenaires internationaux techniques et financiers (Banque mondiale, Banque Européenne de développement, Agence Française de Développement, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, etc.);
- Avoir une expérience dans la prise en compte des aspects sociaux dans les projets de développement et dans le suivi de la mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation (PAR), l'appui au développement d'activités génératrices de revenus, la mobilisation des parties prenantes, la gestion des plaintes etc. ;
- Avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre d'au moins cinq (05) Plans d'Action de Réinstallation comme spécialiste principal(e);
- Avoir une expérience confirmée d'au moins trois (03) ans dans l'établissement et le suivi des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail dans des projets de développement selon la législation nationale et les standards internationaux des partenaires techniques et financiers ;
- Avoir une expérience confirmée d'au moins cinq (05) dans la conception et mise en œuvre des Mécanismes de Gestion de Plaintes dans des projets de développement ;
- Avoir une expérience confirmée en matière de consultation publique avec une approche inclusive, et avec les communautés affectées incorporant les femmes et les groupes vulnérables, dans des projets d'infrastructures ou d'autres projets de développement (consultation et négociation sociale, audiences publiques, approches d'évaluation et gestion des risques et impacts sociaux des activités, renforcement de capacités, inclusion sociale, engagement citoyen, prise en compte du genre et des groupes vulnérables, prévention et réponses aux violences basées sur le genre et violences contre les enfants, gestion de l'afflux de la main d'œuvre, suivi et évaluation des activités, mécanismes de gestion des griefs, enquêtes sociales etc.).
- Avoir une expérience dans le domaine de la sécurité et santé des communautés, ainsi que dans la mise en œuvre d'un Cadre fonctionnel serait un atout ;

❖ **Compétences**

Compétences techniques

- Avoir une bonne connaissance des standards environnementaux et sociaux des partenaires techniques et financiers, y compris les Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale ;
- Avoir complété avec succès la formation en ligne sur le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale (fournir la preuve du certificat) et justifier d'une bonne connaissance des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale. <https://www.worldbank.org/en/projects-operations/environmental-and-social-framework/brief/esf-training>
- Avoir une bonne connaissance des systèmes de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Avoir une bonne connaissance des dispositions et standards nationaux et internationaux applicables en matière de réinstallation involontaire, de gestion des risques sociaux (genre, groupes vulnérables, gestion de plaintes et conflits, l'EAS/HS, afflux de la main d'œuvre, conditions de travail, santé et sécurité au travail, santé et sécurité des communautés, etc.) ;
- Avoir une bonne connaissance du cadre politique et juridique national de réalisation des évaluations environnementales en Guinée, et des législations du secteur de l'Agriculture et la pêche ;
- Avoir une bonne connaissance des enjeux et défis environnementaux et sociaux du secteur de la pêche en Guinée

Compétences organisationnelles, gestion et leadership

- Être organisé (e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Avoir une capacité à collaborer avec une diversité de parties prenantes y compris les spécialistes en environnement et social des Missions de contrôle et des entreprises en charge des travaux ;
- Avoir une capacité à travailler de manière autonome et à assumer la responsabilité de ses tâches ;
- Avoir la capacité de travailler avec des équipes et des organisations multidisciplinaires notamment dans un environnement multi-projets ;

- Avoir une attitude responsable et flexible et une capacité à exécuter une variété de tâches sous supervision minimale ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français et une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse avec un sens du détail;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques et applications Microsoft Office, notamment les programmes informatiques suivants : Excel, Word, PowerPoint, et l'Internet.
- Excellente capacité de communication avec les différents partenaires du projet (maître d'ouvrage, agences d'exécution, consultants, entreprises, ...).
- Capacité à aborder constamment le travail avec énergie et ponctualité, ainsi qu'avec une attitude positive et constructive ;
- Ouverture au changement et capacité à gérer des situations complexes.

V PROCEDURE DE RECRUTEMENT

❖ Étapes de recrutement

Le recrutement se déroulera en trois (03) phases suivantes : (1) une phase de présélection sur analyse de dossiers ; (2) une phase d'entretien ; et (3) une phase de négociation du contrat.

❖ Critères de présélection et de sélection des candidats

Une grille de présélection arrêtée par l'équipe de préparation du Projet sera établie en considération des termes de référence validés par la Banque mondiale.

La sélection des candidat(e)s sera basée sur les critères non exhaustifs suivants :

- la qualification ou le niveau d'étude (diplôme) ;
- l'expérience professionnelle globale, spécifique et similaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe et à exécuter des missions de terrain.

❖ Méthode de sélection et dossier de candidature

Le Recrutement du Consultant se fera suivant la méthode « Sélection de Consultant individuel » conformément aux principes décrits dans les *Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs de la Banque mondiale* dans le cadre des Prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'IDA, de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et accessibles à l'adresse www.worldbank.org

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cette offre sont prié(e)s de préparer un dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- les noms et les coordonnées de trois (3) personnes de référence ;
- une copie des diplômes et attestations de travail.

VI. DUREE DU CONTRAT ET LIEU DE TRAVAIL

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an renouvelable pendant une période maximale égale à la durée du projet et sous-réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante des performances. Il est assorti d'une période d'essai de six (06) mois.

Le poste est basé à Conakry avec des déplacements fréquents sur les sites du projet.

VII. EVALUATION ANNUELLE ET CRITERES DE PERFORMANCES

Les performances du/de la Spécialiste en Sauvegarde Sociale seront évaluées annuellement par le Coordonnateur du Projet, sur la base d'un contrat de performance. Les critères de performance non limitatifs suivants pourraient être utilisés pour évaluer sa performance :

- Exécution des activités de sauvegarde sociale du Projet aux meilleures conditions d'efficience, d'efficacité, de qualité et dans les délais prévus ;
- Qualité des contributions au plan de travail annuel et du budget ;
- Qualité et ponctualité des documents produits et revus ;
- Production d'un rapport trimestriel et annuel d'activités de qualité : exhaustif, détaillé et basé sur des informations probantes, respect des délais ;
- Proactivité dans la détection de goulots d'étranglement de nature à entraver la bonne exécution du Projet et à trouver les mesures correctives nécessaires ;
- Qualité et rapidité dans le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives et des décisions prises lors des réunions internes et externes avec les partenaires du Projet.

- DEPÔT DES DOSSIERS

Au siège de l'Unité de Coordination du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAOC) Guinée à la cité ministériel, immeuble Kalinko, 1^{er} étage, Commune de Dixinn, au bureau du spécialiste en Passation de marchés. Ou par mail à l'adresse suivante : projetkounki@gmail.com

La date et heure limite de réception des dossiers est le 29 août 2025 à 16h00

